## Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

## Décisions de la Direction fédérale des forêts

- Commune d'Ormont-Dessous VD, Ouvrage et installations de protection , Bois du Tomeley
  - Nº de projet 431.1-VD-9004/0001.I01.E01
- Commune de Mase VS, Equipements de desserte, Combe Noire / Botolio
  Nº de projet 421.1-VS-9051/0001
- Commune de Savièse VS, Ouvrage et installations de protection, Digue des Mayens de la Zour III
  - Nº de projet 431.1-VS-3169/0001.E01

## Projets intégraux:

- Commune de Château-d'Oex VD, Assainissement des berges boisées Nº de projet 401-VD-9026/0001
  - avec les composantes suivantes
    Soins minimaux temporaires
    Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière

## Voies de recours

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 324 78 53 / 324 77 78).

17 juillet 2001

Direction fédérale des forêts

2001-1376 3043